

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de 4.543.723,43euros

Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai, 75947 Paris Cedex 19
316 580 869 R.C.S. Paris
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant les attributions gratuites d'actions.

Nous vous rappelons que votre assemblée générale, réunie en la forme extraordinaire le 8 juillet 2022, a créé aux termes de sa 7^{ème} résolution une nouvelle catégorie d'actions de préférence : les « **ADP 2022** ». Aux termes de sa 8^{ème} résolution, l'assemblée précitée a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de douze mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'ADP 2022 au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un montant maximum de 3,94% au jour de la réalisation définitive des opérations de restructuration (sur une base totalement diluée, en ce compris post-émission de l'intégralité des ADP 2022-2 (telles que définies ci-dessous)).

Par ailleurs, votre assemblée générale, réunie en la forme extraordinaire le 30 septembre 2022, a créé aux termes de sa 6^{ème} résolution une seconde catégorie d'actions de préférence : les « **ADP 2022-2** ». Aux termes de sa 8^{ème} résolution, l'assemblée précitée a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de deux mois, à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'ADP 2022-2 au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un nombre maximum de 20.500.000 actions ordinaires (sous réserve des ajustements qui pourraient être faits ultérieurement en vue de préserver les droits des bénéficiaires).

➤ Plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société

Le tableau ci-dessous présente les plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au sein de la Société :

	Plan 2022	Plan 2022-2
Nature des actions	Actions de préférence (ADP)	Actions de préférence (ADP)
Date de l'assemblée :	08/07/2022	30/09/2022
Date du Conseil d'administration :	03/10/2022	03/10/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont :	958 (ADP)	205 (ADP)
Mandataires sociaux		
- Franck Gervais	320	-

Date d'acquisition des actions :	03/10/2023	03/10/2023
Date de fin de période de conservation :	18-22/10/2026	03/10/2024
Nombre d'actions définitivement acquises :	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques :	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes :	958	205

➤ **Attributions gratuites d'actions par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2022 pour décider la mise en place du plan d'attribution gratuite d'ADP 2022 :

Plan d'attribution gratuite d'ADP 2022 décidé par le Conseil d'administration du 3 octobre 2022 selon les modalités suivantes :

Nombre total d'ADP 2022 : 958

Bénéficiaires des actions gratuites : le top management du Groupe.

Période d'acquisition : acquisition des ADP 2022 au bout d'un an à compter de la date d'attribution. Les actions ne seront donc définitivement acquises qu'à compter du 3 octobre 2023 sous réserve du respect des conditions présentées ci-après.

Condition d'acquisition : aucune cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ne doit être intervenue avant la fin de la période d'acquisition.

Condition de performance économique : (conditions de conversion des ADP 2022 en actions ordinaires)

Le nombre d'actions ordinaires susceptible d'être obtenu sur conversion des ADP 2022 est fonction de l'atteinte de seuils de performance attachés à quatre critères (flux de trésorerie disponible - entendu comme la trésorerie figurant au bilan de la Société hors équivalents de trésorerie (SICAV et dépôts) - pour 37,5 %, chiffre d'affaires net de l'activité Tourisme pour 18,75 %, niveau d'EBITDA Groupe pour 18,75 %, et atteinte de cours moyens pondérés par les volumes cibles calculés sur 60 jours glissants pendant la période d'acquisition pour 25 %) évalués sur 3 périodes consécutives d'un an pour les trois premiers (exercice 2022/2023, exercice 2023/2024 et exercice 2024/2025, avec possibilité de rattrapage en cas de surperformance d'un critère au cours d'un exercice par rapport à la performance du même critère au cours de l'exercice précédent), et sur une période de trois ans pour le dernier.

Période de conservation : le premier jour ouvré suivant la constatation par le Conseil d'administration de la Société du nombre d'actions ordinaires à recevoir par les Bénéficiaires en fonction du taux de satisfaction des seuils de performance susmentionnés, laquelle constatation interviendra dans les trois jours ouvrés suivant le quatrième anniversaire du 16 septembre 2022, soit une période de conservation échéant entre le 18 et le 22 septembre 2026.

Condition de cession : s'agissant de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, les actions ne pourront être cédées :

- Dans le délai de trente jours calendaires avant l'annonce d'un rapport financier

intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année que l'émetteur est tenu de rendre public ;

- Par les membres du conseil d'administration ou exerçant les fonctions de directeur général ou de directeur général délégué et par les salariés ayant connaissance d'une information privilégiée, au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/ CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/ CE, 2003/125/ CE et 2004/72/ CE de la Commission, qui n'a pas été rendue publique.

Par ailleurs, les mandataires sociaux bénéficiant d'actions gratuites devront conserver pendant toute la durée de leurs fonctions de mandataires de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, 25 % au moins de leurs actions acquises dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Nous vous précisons qu'à la date d'attribution, soit le 3 octobre 2023, les ADP 2022 attribuées ont été valorisées à 7.178.805 euros.

* *

*

Le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022 pour décider la mise en place du plan d'attribution gratuite d'ADP 2022-2 :

Plan d'attribution gratuite d'ADP 2022-2 décidé par le Conseil d'administration du 3 octobre 2022 selon les modalités suivantes :

Nombre total d'ADP 2022-2 : 205

Bénéficiaire des actions gratuites : Monsieur Gérard Brémond.

Période d'acquisition : acquisition des ADP 2022-2 au bout d'un an à compter de la date d'attribution. Les actions ne seront donc définitivement acquises qu'à compter du 3 octobre 2023 sous réserve du respect des conditions présentées ci-après.

Condition d'acquisition : N/A.

Condition de performance économique : (conditions de conversion des ADP 2022-2 en actions ordinaires)

Les actions de préférence sont convertibles en actions ordinaires à l'issue de cette période de conservation à tout moment en cas d'atteinte des cours cibles ci-dessous jusqu'à l'issue d'une période de convertibilité de 5 ans (étendue à 7 ans en l'absence d'OPA sur la Société) :

- Prix moyen pondéré par les volumes apprécié sur une période de 60 jours de 0,01 centime d'euros pour la première tranche, permettant de convertir les actions de préférences de ladite tranche en 7.500.000 actions ordinaires ;
- Prix moyen pondéré par les volumes apprécié sur une période de 60 jours de 1,90 euro pour la deuxième tranche, permettant de convertir les actions de préférences de ladite tranche en 6.500.000 actions ordinaires ; et
- Prix moyen pondéré par les volumes apprécié sur une période de 60 jours de 2,25 euros pour la troisième tranche, permettant de convertir les actions de préférences de ladite tranche en 6.500.000 actions ordinaires.

Période de conservation : un an à compter de la date d'acquisition.

Condition de cession : s'agissant de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, les actions ne pourront être cédées :

- Dans le délai de trente jours calendaires avant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année que l'émetteur est tenu de rendre public ;
- En cas de connaissance d'une information privilégiée, au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/ CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/ CE, 2003/125/ CE et 2004/72/ CE de la Commission, qui n'a pas été rendue publique.

Nous vous précisons qu'à la date d'attribution, soit le 3 octobre 2023, les ADP 2022-2 attribuées ont été valorisées à 8.823.330 euros.

➤ **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce :**

Mandataire social concerné	Nombre d'actions	Valeur
Franck Gervais	320 (ADP)	2.397.931 euros

➤ **Attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées :**

Néant.

➤ **Nombre d'actions attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux¹ dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :**

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	205 ADP 2022-2 541 ADP 2022	12.877.331 euros	3 octobre 2022

➤ **Attributions gratuites d'actions par la Société et les sociétés mentionnées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce aux différentes catégories de salariés bénéficiaires :**

Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeurs	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégorie de bénéficiaires ¹
320 ADP 2022	2.397.931 euros	1	Mandataires sociaux
638 ADP 2022	4.780.874 euros	14	Top management

¹ A la date de la décision du Conseil d'administration du 3 octobre 2022.

205 ADP 2022-2	8.823.330 euros	1	Salarié (ancien président du Conseil d'Administration)
----------------	-----------------	---	--

Le Conseil d'administration